

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 juin 2026

n° 067-26 C

Objet : RS - Création de la commission de contrôle financier de Grand Chambéry

- date de convocation le 05 juin 2026
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-six, le jeudi onze juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, grande salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune	Marc Fleury
Aillon-le-Vieux	Vincent Miquet
Arith	
Barberaz	Marie-Eve Berni - Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Catena d'Alu Bouziane - Bruno Lhuissier
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Mélissa Bernard - Julien Donzel
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Brice Bernard - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Sandrine Desroches-Afchain - Isabelle Dunod - Pascale Gagnieux - Bernard Grollier - Thomas Jaussoin - Isabelle Junet - Magalie Martin - Cécile Meriguet - Florian Penaroyas - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Carlotta Sacconey-Abbo - Hocine Talbi - Cristina Virone - Florence Zagagnoni
Cognin	Damien Ancrenaz - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Laurence Ratton
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Isabelle Geindre - Olivier Marmet
Jarsy	
La Compôte	Jolaine Audoux
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Céline Colombat - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Audrey Tateia
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Emilie Guillaud
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen - Karim Echioui - Patricia Maffre-Deprost
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Manon Boyer
Vimines	Pierre Grossi

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-Pierre Casazza à Florence Bourgeois - de Corinne Charles à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Isabelle Geindre - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Joséphine Kudin à Emilie Guillaud - de Marie Lheureux Pineau à Laurence Ratton - de Mélanie Meunier à Florence Zagagnoni - de Vincent Patey à Magalie Martin - de Emilien Vanlemmens à Bernard Grollier - de Jean-Maurice Venturini à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 10

Thierry Bebert - Stéphane Bochet - Sylvain Chariot - Pierre Duperier - Philippe Gamen - Laura Khirani - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Emilie Pessel - Daniel Rochaix

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 11 juin 2026

délibération n° 067-26 C

objet **RS - Création de la commission de contrôle financier de Grand Chambéry**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, de l'évaluation des politiques publiques et de la commande publique, indique que le code général des collectivités territoriales (CGCT), conformément aux articles R. 2222-1 à R. 2222-6, impose aux collectivités de créer une commission de contrôle financier (CCF) dans toute commune ou établissement public ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement.

La CCF a pour mission réglementaire de contrôler les conventions financières passées par une collectivité avec une entreprise au titre d'une délégation de service public.

La commission effectue un contrôle portant sur les comptes détaillés des opérations menées par l'entreprise.

Ce contrôle doit porter sur :

- les opérations financières entre la collectivité et son contractant,
- l'équilibre financier du contrat au travers de la vérification des comptes détaillés de l'exécution de la convention.

La CCF doit établir un rapport écrit annuel comportant les conclusions de son contrôle des comptes détaillés des délégations de service public. Ce rapport est joint aux comptes de la collectivité.

Dans sa mission, la commission peut bénéficier de l'assistance d'un prestataire extérieur.

Au-delà des missions réglementaires fixées par le CGCT, la CCF a pour mission facultative d'évaluer les risques financiers liés à la gestion externalisée des services publics de Grand Chambéry hors contrat de délégation. Cette mission facultative sera réalisée sur saisine du président de l'agglomération.

La création de la CCF est du ressort du Conseil communautaire qui en détermine la composition et désigne le président et le vice-président de la commission.

La CCF est peu encadrée par les dispositions réglementaires. Il convient donc d'élaborer un règlement intérieur afin de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission. Ce règlement, également soumis à l'approbation du Conseil communautaire, est joint à la présente délibération.

Vu les articles R. 2222-1 à R. 2222-6 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de créer la commission de contrôle financier de Grand Chambéry, pour la durée du mandat 2026-2032,

Article 2 : d'approuver le règlement intérieur de la commission de contrôle financier joint à la présente délibération,

Article 3 : de préciser que la commission de contrôle financier est ainsi composée :

Membre	Fonction
Jean-Marc LEOUTRE	Vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, de l'évaluation des politiques publiques et de la commande publique
Pierre BRUN	Vice-président chargé des finances

Christophe PIERRETON	Vice-président chargé de la mobilité
Alexandre GENNARO	Vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs
Damien REGAIRAZ	Vice-président chargé du tourisme, de la ruralité, de l'agriculture et du rayonnement de l'agglomération
Bernard GROLLIER	Membre de la commission des finances
Damien ANCRENAZ	Membre de la commission des finances
Emmanuel CABAUD	Membre de la commission des finances

Article 4 : de désigner le vice-président chargé du contrôle de gestion en tant que président de la commission de contrôle financier, et le vice-président chargé des finances en tant que vice-président de la commission de contrôle financier.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

067-26 C

Objet de l'acte :	RS - Création de la commission de contrôle financier de Grand Chambéry
Classification Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 5 - Autres (dont SEM; Commissions...)
Date de l'acte :	11 juin 2026
Annexe(s) :	Règlement intérieur de la commission de contrôle financier

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260611-lmc1H36149H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H36149H1

Date de transmission en Préfecture :	15 juin 2026
Date de réception en Préfecture :	15 juin 2026
Date de publication sur le site internet:	mardi 16 juin 2026